

Conditions générales de vente

Préambule

Ces Conditions Générales de Vente englobent la totalité des droits et devoirs des parties au sein de leur accord contractuel. Aucune stipulation particulière proposée par le Client ne pourra être ajoutée ou remplacer les présentes Conditions Générales.

Le site jeancarrillo.com est la propriété exclusive de la SAS Interactive Institut (ci-après LA SOCIÉTÉ), société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 84 107 8454, dont le siège social est 15 rue des Halles, 75001 Paris.

La non-action ou l'absence de revendication par le Prestataire en cas de non-respect par le Client de l'une des obligations stipulées dans le présent document ne constitue pas une renonciation à faire valoir ce droit spécifique ou à exiger le respect de cette obligation à l'avenir.

Par conséquent, l'utilisation et/ou l'inscription à tout produit et/ou service proposé par le Prestataire implique un accord complet et sans réserve avec ces Conditions Générales de Vente, ainsi qu'avec toutes conditions spécifiques applicables à chaque produit et/ou service.

Le Client atteste avoir examiné ces Conditions Générales de Vente avant de procéder à l'utilisation ou à l'abonnement de tout produit ou service fourni par le Prestataire.

Article 1 - Définitions

Le Prestataire : Désigne la société INTERACTIVE INSTITUT qui offre et fournit des services et/ou des produits à des tiers. Dans le cadre de ces Conditions Générales de Vente, INTERACTIVE INSTITUT est l'entité qui propose des services d'accompagnement, de formation ou de coaching, en se positionnant en tant que fournisseur de ces services ou produits à ses Clients.

Le Client : Réfère à toute personne physique ou morale qui entre en accord avec INTERACTIVE INSTITUT pour l'achat de services ou produits proposés par le Prestataire. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant toute transaction.

Les Parties : Terme collectif utilisé pour désigner conjointement le Prestataire (INTERACTIVE INSTITUT) et le Client dans le cadre de leur relation contractuelle. Lorsque mentionné dans ces Conditions Générales de Vente, "les Parties" fait référence à la fois au Prestataire et au Client, engagés par les termes et conditions énoncés dans le présent document.

Article 2 - Objet

Toutes les informations figurant dans les services délivrés par le Prestataire sont présentées à titre informatif uniquement, et ne constituent pas des conseils juridiques ou financiers.

L'ensemble des informations, données ou opinions formulées ou exprimées dans ces services sont, par nature, génériques et générales. Les services et/ou produits du Prestataire ne donnent aucune promesse de gain ou de résultats spécifiques.

Article 3 - Prix et modalités de paiement

Le prix total des prestations est de 2790€ HT, un acompte de 500€ HT ayant déjà été versé par le Client. Le solde dû par le Client de 2290€HT devra être réglé selon l'une des modalités suivantes : en une fois, en deux mensualités de 1179€ HT chacune, ou en trois mensualités de 799€ HT chacune.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront imposées, majorées de 10 points par rapport au taux d'intérêt légal en vigueur, et ce, dès le premier jour de retard.

Article 4 : Garantie de satisfaction

Le Client bénéficie d'une garantie de satisfaction lui permettant de demander le remboursement total des sommes versées, à condition que cette demande soit formulée par courrier électronique dans les 7 jours suivant le deuxième coaching collectif.

Pour exercer le droit de rétractation, le courrier électronique envoyé par le Client doit obligatoirement inclure son nom complet et préciser clairement dans l'objet la mention « Demande de remboursement ». Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 14 jours après la demande.

En cas de remboursement, le Client s'engage à détruire toute information ou matériel fourni durant les séances de coaching.

Article 5 - Obligations du Client

Le Client est seul maître des décisions quant à la stratégie et aux objectifs généraux et particuliers qu'il poursuit et, notamment, de la gestion, de l'exploitation et de l'évolution des Résultats des Prestations, ainsi que des conséquences de toutes ses décisions.

En outre, le Client est responsable de l'utilisation qu'il fait des Résultats des Prestations. En conséquence, le Client conserve en toutes circonstances la maîtrise d'oeuvre des Prestations.

Article 6 - Confidentialite

Le Client s'engage pour une durée de trois ans à préserver la confidentialité des informations communiquées par le Prestataire dans le cadre des prestations de services et s'interdit de les partager avec des tiers, hormis ses employés et associés, sous peine de sanctions.

Article 7 - Exclusion des professionnels du coaching

Le Client atteste ne pas être un professionnel du coaching et reconnaît que les services fournis par le Prestataire sont exclusivement destinés à des non-professionnels du coaching.

Le Client reconnaît avoir été clairement informé que toute fausse déclaration concernant son statut de non-professionnel du coaching, et/ou de reproduction ou diffusion non autorisée des informations, techniques, savoir-faire et méthodes fournis par le Prestataire dans le cadre de ses services, l'oblige à verser une indemnité automatiquement due, correspondant à 50% des recettes obtenus grâce à l'exploitation de ces mêmes informations, techniques, savoir-faire et méthodes, issus de tout service fourni par le Prestataire.

Article 8 - Limitation de responsabilité

Dans le cadre d'une obligation de moyens, le Prestataire s'engage à fournir ses services avec diligence et selon les règles de l'art.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de non-satisfaction des résultats obtenus par le Client, ceux-ci étant fournis à titre indicatif et ne constituant pas une garantie de résultat.

Également, le Prestataire se dégage de toute responsabilité envers l'utilisation que le Client pourrait faire suite à la découverte d'une information.

En aucun cas, le Prestataire n'est responsable des dommages indirects ou imprévisibles subis par le Client tels que préjudice indirect, tout préjudice financier ou commercial, perte de chance, perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de données, de contrats, atteinte à la réputation ou à l'image de marque, etc. ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers.

En tout état de cause, si la responsabilité du Prestataire était engagée par le Client, le droit à réparation du Client serait limité, toutes causes confondues, au montant des sommes versées par le Client au titre des services fournis par le Prestataire.

De convention expresse, les Parties conviennent que la présente clause survivra en cas de résolution judiciaire du contrat, y compris en cas de résolution totale prononcée aux torts exclusifs du Prestataire.

Article 9 - Loi applicable - Attribution de compétence

Le présent contrat est soumis au droit français. Toutes difficultés relatives à l'interprétation, à l'exécution et à l'expiration du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal compétent de Paris, auquel les parties attribuent compétence territoriale et ceci même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 10 - Nullité

Au cas où une partie des conditions générales de vente devrait être déclarée nulle pour quelque raison que ce soit, une telle nullité ne pourra affecter la validité des dispositions restantes. Les autres dispositions resteront en vigueur et produiront effet comme si le contrat avait été exécuté sans la disposition nulle. Les Parties devront se rapprocher pour procéder au remplacement de la clause invalidée par une nouvelle clause conforme à leur intention première.

Fait à _____ le _____,

Pour le Client,

Signature : _____
précédée de la mention "lu et approuvé"